

24 MAI 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

DATE DE CONVOCATION

17 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois mai, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE

17 mai 2013

DATE DE SEANCE

23 mai 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	20
Procuration	05
Votants	25
POUR	25
CONTRE	00
ABSTENTION	00

27.05.2013. 3370

*Barthe / Cayola /
DCS / Cécile*

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1 ^{ère} adjointe	X		
FRITCH Frédéric	2 ^e adjoint	X		
PAOFAI Marie	3 ^{ème} adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4 ^{ème} adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	5 ^{ème} adjointe		X	
YEE ON Léonce	6 ^{ème} adjoint	X		
RAUHURI Vaiora	7 ^{ème} adjointe	X		
VERO Jacki	8 ^{ème} adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} adjointe	X		
TAIARUI Charles	Conseiller M.	X		
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
HELME Averii	Conseillère M		X	
TEUIRA Damas	Conseiller M.			PAOFAI Marie, 3 ^{ème} Adjoint au Maire
HIRAYAMA Kioko	Conseillère M	X		
IZAL Maui	Conseiller M.			JAMET Patrice, Maire
BOPP DU PONT Max	Conseiller M.		X	
TEHEI Tariu	Conseiller M.	X		
ESCANDE Vatea	Conseiller M.			KWONG Chantal, 9 ^{ème} Adjoint au Maire
MAONO Poaru	Conseiller M.		X	
JAMET Ariimihi	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
PUNU Teruirau	Conseillère M		X	
SANQUER Nicolas	Conseiller M.		X	
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
PEU Claude	Conseiller M.		X	
TEUMERE Nora	Conseillère M		X	
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M			LUCAS Lucie, Conseillère Municipale
TUNOA Hinano	Conseillère M	X		
AUMERAND Dinah	Conseillère M			COJAN Marie-Pauline, Conseillère Municipale
VAHINE Gérard	Conseiller M.	X		

Autorisant le Maire ou son représentant à signer le marché négocié n°04/2013 du 19 avril 2013 Relatif à l'Approvisionnement des fournitures scolaires pour l'année 2013-2014 des établissements scolaires de la Ville de Mahina Lot n°1 : Fourniture de Bureau

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 13

Monsieur YEE-ON Léonce, 6^{ème} Adjoint au Maire a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1^{er} & 2^{ème} & 5^{ème} alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu le Budget de la Ville de Mahina ;

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

Article 1^{er} : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché négocié n°04/2013 du 19 avril 2013 relatif à l'approvisionnement des fournitures scolaires pour l'année 2013-2014 des établissements scolaires de la Ville de Mahina, Lot n°1 : Fourniture de bureau, passé avec la Société PRINCE HINOI CENTER.

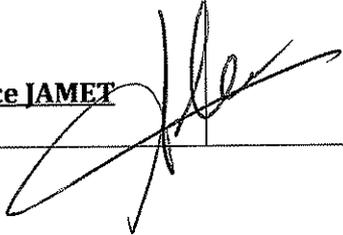
Article 2 : La dépense y afférente sera imputable au Chapitre 011, Article 6067 du Budget communal.

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la
subdivision administrative
le 24/05/13
et affichage le 24/05/13

Le Maire,

Patrice JAMET



Fait et délibéré le 23 mai 2013.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Patrice JAMET

